

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.)

Chancellerie et administration des biens

Ce certificat traite tout particulièrement de questions de gouvernance : les évêques et leurs services diocésains sont de plus en plus confrontés à des questions pastorales complexes, pour lesquelles le Droit canonique est un précieux outil pratique et de discernement. Certains services diocésains doivent aussi veiller à la légalité canonique de leurs décisions. Une telle formation donne une première qualification pour rendre service dans l'Église.

Option « Droit canonique du mariage » pour ceux qui ont en charge un bureau des mariages.

N.B. : un certain nombre de cours ne sont donnés qu'un an sur deux. La formation étant proposée sur deux ans, l'étudiant peut suivre l'ensemble des matières du cursus.

11 matières

- Introduction au Droit canonique
- Normes générales
- Approfondissement : Normes générales
- Droit canonique et civil des biens
- Droits fondamentaux des personnes physiques
- Introduction aux droits français et européen des religions
- Gouvernement, offices et ministères sacrés
- Droit canonique des personnes juridiques
- Droit canonique administratif
- Approfondissement : Droit canonique et civil des biens
- Organisation de l'Église particulière

1 cours optionnel « mention bureau des mariages »

- Droit canonique du mariage (en option)

Stage dans un service ecclésial (36h)

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Autorisation écrite de son ordinaire pour les clercs, religieux et religieuses.

- Envoyer votre candidature à :

candidature.fdc@icp.fr

- Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

« La contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

- 1- Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)
- 2- Indiquez votre ville d'études
- 3- Acquittez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
- 4- Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

NOMBRE DE PARTS FISCALES	TRANCHES				
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
MOINS DE 4 PARTS	Plus de 90 000€	Entre 60 001€ et 90 000€	Entre 45 001€ et 60 000€	Entre 25 001€ et 45 000€	Jusqu'à 25 000€
4 PARTS ET PLUS	Plus de 130 000€	Entre 90 001€ et 130 000€	Entre 60 001€ et 90 000€ <i>Étudiants étrangers</i>	Entre 45 001€ et 60 000€ <i>Étudiants clercs ou envoyé par une institution ecclésiale</i>	Jusqu'à 45 000€

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	FORMATION CONTINUE
DU CHANCELLERIE TEMPS PLEIN	2.690€	2.200€	1.640€	1.250€	900€	2.950€
DU CHACELLERIE TEMPS AMENAGE	1.400 ^e	1.140€	850€	670€	470€	1.520€

Focus sur le stage

Objectifs

Permettre à un étudiant de découvrir la pratique du Droit canonique et par cette expérience, sous la responsabilité conjointe de la Faculté et du tuteur, de perfectionner ses acquis en vue d'un meilleur service d'Eglise.

Contenu

- Une période d'observation du service (officialité, chancellerie, bureau des mariages, économat diocésain, service de la Conférence des Evêques de France...)
- Une lecture d'un dossier complet (par exemple, demande de dispense, décret ou décision épiscopale, dossier de nullité de mariage, de Privilège de la foi ...) et rencontre avec le tuteur pour une présentation du cas et un échange.
- Un temps d'application dans une fonction. Par exemple, notaire en officialité ou notaire de curie.

Validation

Le stage donne lieu à un rapport rendu par l'étudiant au plus tard à la fin de la session des examens du semestre en cours, ou dans le délai qui aura été décidé.

Le tuteur aura à remplir une brève évaluation qui sera renvoyée au responsable des stages à la Faculté, signataire de la convention.

Questions pratiques

- L'étudiant se charge de la recherche du lieu de stage (la Faculté peut éventuellement proposer des lieux), d'obtenir son accord et d'établir le projet du contenu du stage.
- Le lieu de stage et le projet doivent être approuvés par la Faculté de Droit canonique ; une convention de stage est signée entre les trois parties.
- Si besoin, la convention peut faire l'objet d'une clause de confidentialité.
- Concrètement, le stage est d'une durée de 36h à répartir en accord entre le stagiaire et l'organisme d'accueil (par exemple 3h hebdomadaires sur un semestre ou une semaine complète) ; la Faculté de Droit canonique étant informée.
- Le stage est non-rémunéré.

Programme 2025-2026

Emploi du temps du semestre 1

« @ » = cours filmé (rediffusion)

	Mercredi		Jeudi	Vendredi
Matin	10h-12h Normes générales @ C. Thépot-Olagne (24h) 12x		8h-10h Introduction au droit canonique @ O. Monriot (24h) 12x	8h-10h Gouvernement, offices et ministères sacrés @ E. Petit (24h) 12x
			10h-12h Approfondissement : Droit canonique et civil des biens @ C. Burgun (12h) 6x	10h-12h Droit canonique du mariage @ (En option) L. Danto (24h) 12x
Après-midi	14h-16h (1ère partie du semestre) Droits fondamentaux des personnes physiques @ B.-M. Portier (12h) 6x	14h-16h (1ère partie du semestre) Approfondissement : normes générales @ C. THÉPOT-OLAGNE (12h) 6x		
	14h-16h (2ème partie du semestre) Droit canonique administratif @ C. Thépot-Olagne (12h) 6x			

 Cours en option

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi
Matin	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques @ C. Burgun (12h) 6x	10h-12h Introduction au droit français et européen des religions @ E. Tawil (12h) 5x

Description des enseignements 2025-2026

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

« @ » = cours filmé (rediffusion)

Approfondissement : Droit canonique et civil des biens@	<i>Cédric BURGUN</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Jeudi : 10h-12h
Après avoir étudié le droit canonique des biens et le Livre V dans son ensemble, le cours d'approfondissement traitera de divers cas particuliers et des résolutions de conflits entre droit canonique et droit étatique, que ce soit des problématiques diocésaines, d'institut de vie consacrée ou encore d'associations de fidèles. - Jean-Pierre SCHOUPE, <i>Droit canonique des biens</i>, W&L, 2010 - - Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée, <i>Les gestion des biens ecclésiastiques des instituts de vie consacrée</i>, Ed. Vaticane, 2014		06/11/25 - 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 04/12/25 et 11/12/25
Droit canonique des personnes juridiques @	<i>Cédric BURGUN</i>	<i>Semestre 2 (12h)</i> Mercredi : 10h-12h
Dans l'Église, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.		07/01/26 - 21/01/26 - 04/02/26 - 18/02/26 04/03/26 et 18/03/26
Droit canonique du mariage @ (en option)	<i>Ludovic DANTO</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Vendredi : 10h-12h
Le cours de Droit canonique du mariage présente la conception ecclésiale de l'union matrimoniale. Nous étudierons les conditions de validité du mariage et la manière dont le Droit assume l'échec de la vie conjugale avec comme fil conducteur le consentement matrimonial		12/09/25 - 19/09/25 - mercredi 01/10/25 (14h-16h) - 03/10/25 - 10/10/25 - 17/10/25 24/10/25 - 07/11/25 - 14/11/25 - 21/11/25 28/11/25 et 12/12/25
Introduction au droit canonique @	<i>Olivier MONNIOT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Jeudi : 8h-10h
Dans l'Église catholique deux Codes de droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de droit canonique de l'Église latine. Il s'agira de présenter ses fondements, ses sources, son lien avec le concile Vatican II, ainsi que les différentes écoles de droit canonique. Seront également mises en lumières les caractéristiques qui font l'originalité de ce droit ecclésial, en le distinguant à la fois du droit séculier et des systèmes normatifs d'autres confessions chrétiennes ou religions. Quelques questions de méthodologie du droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.		11/09/25 - 18/09/25 - 25/09/25 - 02/10/25 09/10/25 - 16/10/25 - 23/10/25 - 06/11/25 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 et 04/12/25

Gouvernement, offices et ministères sacrés@	<i>Emmanuel PETIT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Vendredi : 8h-10h
Le gouvernement, les divers offices et ministères sacrés sont au service de l'édification de l'Eglise et de sa mission. Le droit canonique précise l'articulation entre sacramentalité et autorité et régle les différentes fonctions ecclésiales.		12/09/25 - 19/09/25 - 26/09/25 - 03/10/25 10/10/25 - 17/10/25 - 24/10/25 - 07/11/25 14/11/25 - 21/11/25 - 28/11/25 et 12/12/25
Droits fondamentaux des personnes physiques @	<i>Bénédicte-Marie PORTIER</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Mercredi : 14h-16h
Incorporés à l'Eglise par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs qui leur permettent de participer à la mission de l'Eglise. Le cours présentera le statut de « personne physique » dans l'Eglise, les conditions attachées aux devoirs et droits qui lui reviennent, et étudiera la notion de « droits fondamentaux » en Droit canonique.		17/09/25 - 24/09/25 - 01/10/25 - 08/10/25 15/10/25 et 22/10/25
Introduction au droit français et européen des religions @	<i>Emmanuel TAWIL</i>	<i>Semestre 2 (12h)</i> Jedi : 10h-12h
Le cours aborde tous les aspects des droits français et européen des religions. Après une partie consacrée aux sources applicables (Droit européen des droits de l'homme, droit de l'Union européenne, OSCE, Droit constitutionnel, sources législatives et réglementaires), l'on envisage le régime général des cultes issu de la loi de 1905. Cela permet de traiter les principales questions (associations culturelles, associations diocésaines, statut des ministres du culte, aumôneries etc) . La troisième partie du cours porte sur les régimes locaux d'Alsace-Moselle et d'Outre-mer.		12/03/26 - 19/03/26 - 26/03/26 09/04/26 (10h-13h) et 16/04/26 (10h-13h)
Normes générales @	<i>Cécile THÉPOT-OLAGNE</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Mercredi : 10h-12h
La découverte du livre I du CIC/1983, dans sa présentation de la loi, de la coutume, des actes administratifs généraux et particuliers doit permettre une découverte tant du pouvoir de gouvernement décliné sous l'angle législatif et exécutif que d'une lecture transversale des autres livres du Code. - Patrick Valdrini, Jean-Paul Durand, Olivier Echappé et Jacques Vernay, Paris, <i>Droit canonique</i>, Paris, Dalloz, 2e éd., 1999 - Achille Mestre, <i>Introduction au droit canonique. Sources du droit, organisation de l'Eglise</i>, Paris, Editions facultés jésuites de Paris, 2010 - Patrick Valdrini et Emile Kouveglo, <i>Leçons de droit canonique</i>, Paris, Salvator, 2017		Jedi 11/09/25 (14h-16h) - 17/09/25 01/10/25 - 08/10/25 - 15/10/25 - 22/10/25 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25
Droit canonique administratif @	<i>Cécile THÉPOT-OLAGNE</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Mercredi : 14h-16h
Ce cours porte sur l'activité administrative canonique. Il s'agit notamment d'étudier les règles encadrant les recours portés contre les actes administratifs. - Constantin Yatala Nsomwe, <i>Le contrôle de l'activité administrative en droit canonique</i>, Perpignan, Artège Lethielleux, 2016. - Jorge Miras, Javier Canosa, Eduardo Baura, <i>Compendio di diritto canonico</i>, 3e éd., Edizioni Santa Croce, 2023.		05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25

Approfondissement : normes générales@	<i>Cécile THÉPOT-OLAGNE</i>	<i>Semestre 1(12h)</i> Mercredi : 14h-16h
Ce cours s'inscrit dans le prolongement du cours de Normes générales. Il sera consacré à l'étude approfondie de certaines règles du livre I du CIC/1983.		17/09/25 - jeudi 18/09/25 (14h-16h) 01/10/25 - 08/10/25 - 15/10/25 et 22/10/25

Droit canonique et civil des biens @	N	<i>Semestre 2 (24h)</i> Cours assuré en 26/27
L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après en avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens		

Organisation de l'Église particulière @	N	<i>Semestre 2 (24h)</i> Cours assuré en 26/27
Le cours présentera la constitution propre de l'Église particulière en droit latin (cc. 360-374) soulignant notamment la place spécifique de son Pasteur propre et également les différentes figures épiscopales qui lui sont adjointes (cc. 375-430). Puis le cours détaillera l'organisation interne d'une Église particulière la présentant en tryptique : les conseils et le synode diocésain (c. 460-468 ; 492.493 ; 495-502), la curie diocésaine (cc. 469-491 ; 494), enfin les différentes communautés (paroisses, chapellenies, etc. cc. 515-572). - J.M. Tillard, <i>l'Église locale</i>, Paris 1995. - Quaderni della Mendola : n°11, <i>Chiese particolari e Chiesa universale</i>, Milano 2003. - D. Le Tourneau, <i>Les communautés hiérarchiques de l'Église catholique</i>, Wilson et Lafleur, Québec 2016. - P. Valdrini, <i>Leçons de droit canonique</i>, Paris 2017.		